

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Paul PERRIN, Madame Sylvie CHEVILLON, Monsieur Maurice TOULLALAN, Madame Magali BLANLUET, Madame Nathalie LE GOFF, Madame Annick GOUDEAU, Monsieur Patrice GARNIER, Madame Anne BESNIER, Madame Isabelle VAN DER LINDEN, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur David DUBOIS (*arrivé en cours de séance, à 20H33*), Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Madame Mariline BOUCLET, Madame Christine HEDJRI.

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Philippe BAUMY à Madame Nathalie LE GOFF, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE à Monsieur Frédéric MURA.

Absents excusés : Monsieur Philippe AUGER et Monsieur Jean-François VASSAL.

Secrétaire de séance : Madame Marianne HUREL.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Tiers	Objet	HT	TTC	Date
SPIE OUEST CENTRE	Travaux éclairage public 2017	23 915,90€	28 699,08€	02/02/2017
L'ADRESSE	Honoraires pour la vente terrain de la Bretauche	3 333,33€	4 000,00€	13/02/2017
TRAVAUX PUBLICS VAL DE LOIRE	Travaux de réparation de la voirie suite aux inondations	5 908,85€	7 090,63€	16/02/2017
SICTOM DE CHATEAUNEUF S/LOIRE	Redevance incitative ordures ménagères	6 980,70€	8 376,84€	23/02/2017
SOFI PROLIANS	Fourniture cylindre école maternelle pour mise sur organigramme	2 682,79€	3 219,34€	28/02/2017
ENEDIS	Raccordement pour la Rue de la fontaine St Côme	8 332,78€	9 999,34€	06/03/2017
	Total de la sélection	51 154,35€	61 385,23€	

Concessions :

Emplacement concédé :

Concession trentenaire concédée au nom de Monsieur EL OUAFI pour un montant de 103 €.

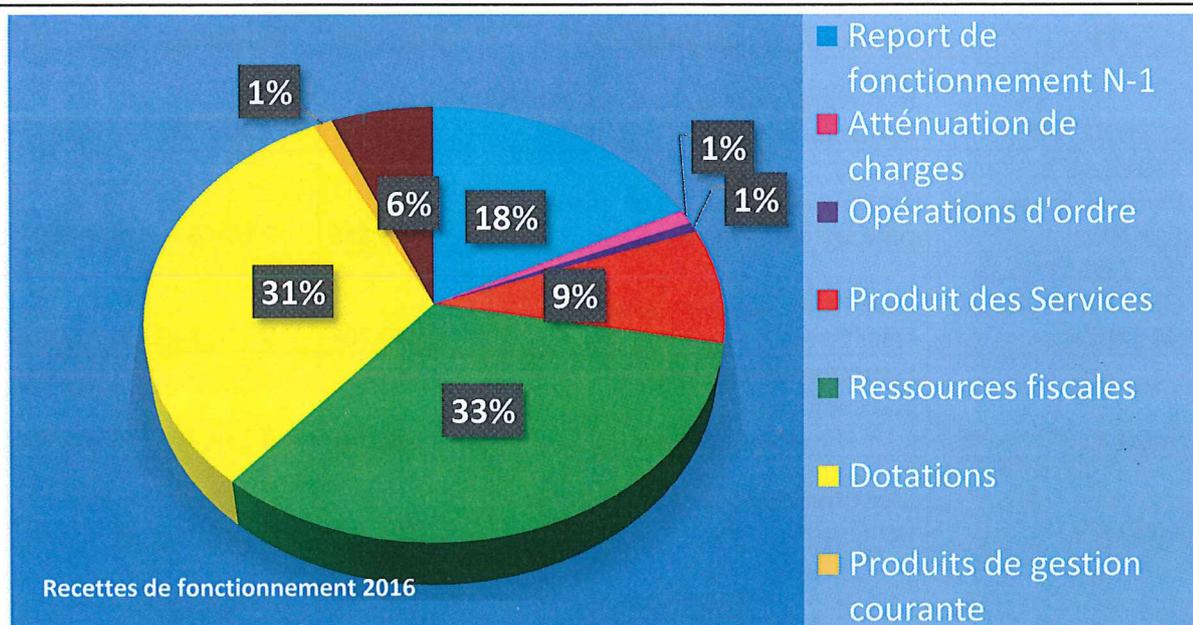
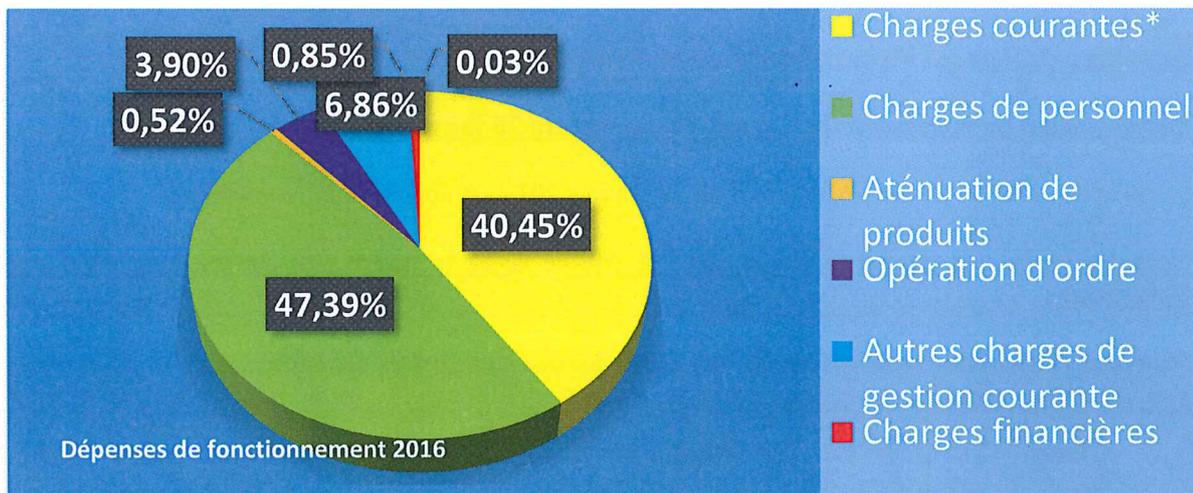
Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- Habitation – 1 Lotissement Les Sapins Bleus – Section ZR 400
- Habitation – 19, Clos de la Delinière – Section AP 468
- Terrain – Lieudit Reully – Jean Parer – Section ZP 133P

Finances – Débat d'orientation budgétaire

Budget principal
Réalisé 2016



PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Affectation du résultat

Affectation 2016 atypique liée à des recettes et des dépenses exceptionnelles

Exceptionnel 2016 :

Les inondations :

Recettes = 134 337€ (région) + 150 000€ (emprunt à taux 0 de l'agence de l'eau)

Dépenses = 316 531,61€ (dépenses de fonctionnement = dépollution, gestion des déchets...)

Travaux complémentaires de mise en sécurité de Torfou: dépenses = 1186,68€

Solde du contentieux piscine : 69 266,23€

Dissolution du SIRGEST

Recettes d'investissement = 82 662,89 €

Recettes de fonctionnement = -401,82 €

Nécessité de comparaison avec et sans exceptionnel

Affectation du résultat 2016

Exécution du budget 2016

		DEPENSES	RECETTES	Différence
REALISE	FONCTIONNEMENT	3 041 408,65 €	3 566 692,84 €	525 284,19 €
	INVESTISSEMENT	440 461,35 €	1 088 961,68 €	648 500,33 €
REPORTS N-1	FONCTIONNEMENT		761 199,13 €	
	INVESTISSEMENT	615 532,82 €		
INTEGRATION SIRGEST	FONCTIONNEMENT		-401,82 €	
	INVESTISSEMENT		82 662,89 €	
TOTAL	FONCTIONNEMENT	3 041 408,65 €	4 327 490,15 €	1 286 483,32 €
	INVESTISSEMENT	1 055 994,17 €	1 171 624,57 €	115 630,40 €
RAR	INVESTISSEMENT	143 198,79 €	6 700,00 €	-136 498,79 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		1 286 081,50 €	
	INVESTISSEMENT	20 868,39 €		
AFFECTATION				
RESULTAT INVT	1068 OBLIGATOIRE	20 868,39 €		

Réalisé 2016 – Fonctionnement

Cette section a été maîtrisée malgré les inondations.

Les recettes ont été meilleures que prévues en raison d'une augmentation des bases d'imposition liée à la population, d'une bonification des dotations liées au passage à la strate de plus de 3 500 habitants et d'un effort de gestion sur les dépenses.

Réalisé 2016 - investissement

Les dépenses ont eu essentiellement pour but de couvrir le déficit d'investissement 2015.

La principale réalisation a été le parking du général de Gaulle.

L'investissement a été anormalement bas pour les réalisations nouvelles en raison des inondations.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Bilan financier provisoire des inondations :

BUDGET PRINCIPAL INONDATION

	Montant HT	€	
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT
remise en état de la voirie et des ponts	16 579,08 €		
Dépollution de la ville	268 673,54 €	134 337,00 €	Aide de la région pour la dépollution
Gestion des déchets et encombrants	31 278,99 €		
Total des dépenses HT	316 531,61 €	134 337,00 €	Total subvention
Montant TTC fnt	379 837,93 €		
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT
Démarrageur pompe + armoire électrique	28 606,00 €	80% en attente	Dotation sur Equipement (Etat par préfecture)
Total des dépenses HT	28 606,00 €		Total subvention
TVA 20%	69 027,52 €		
Montant Total	414 165,13 €	279 828,13 €	Part communale
Récupération FCTVA 2017		4 692,53 €	
BUDGET ASSAINISSEMENT INONDATION			
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT
Réhabilitation des réseaux	921 773,27 €	217 300,00 €	Subvention département
		281 505,00 €	Subvention région
		15 000,00 €	Réserve parlementaire Corre
		en attente	Dotation sur Equipement (Etat par préfecture)
Total des dépenses HT	921 773,27 €	513 805,00 €	Total subvention obtenue au 22/11
TVA 20%	184 354,65 €	592 322,92 €	Part communale
Montant Total	1 106 127,92 €	1 106 127,92 €	Recettes totales

Projet du budget principal 2017

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017	FONCTIONNEMENT RECETTES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017
				002 Report de fonctionnement N-1	788 740,82 €	781 199,13 €	1 265 213,11 €
011 Charges courantes*	835 263,71 €	1 247 431,97 €	938 539,75 €	013 Atténuation de charges	60 240,51 €	44 673,15 €	22 000,00 €
012 Charges de personnel	1 477 479,38 €	1 461 634,48 €	1 584 000,00 €	042 Opérations d'ordre	58 676,51 €	32 511,54 €	42 582,00 €
014 Atténuation de produits	8 344,00 €	15 909,00 €	20 000,00 €	70 Produits des Services	350 605,32 €	368 700,56 €	313 520,00 €
022 Dépenses imprévues			222 732,81 €	73 Ressources fiscales	1 341 091,76 €	1 443 646,44 €	1 421 721,73 €
023 Virement section invst		- €	958 898,97 €	74 Dotations	1 188 374,20 €	1 356 911,87 €	1 150 404,56 €
042 Opération d'ordre	33 704,53 €	120 432,78 €	115 030,00 €	75 Produits de gestion courante	55 834,93 €	49 470,17 €	45 991,12 €
65 Autres charges de gestion courante	205 800,29 €	211 473,32 €	236 306,00 €	77 Produits exceptionnels	2 729,06 €	270 779,11 €	5 000,00 €
66 Charges financières	26 162,59 €	26 334,07 €	23 225,00 €				
67 Charges exceptionnelles	1 046,81 €	896,81 €	151 700,00 €				
68 Dotation aux provisions		- €	16 000,00 €				
Total	2 587 801,31 €	3 084 112,43 €	4 266 432,53 €	Total	3 846 293,11 €	4 327 891,97 €	4 266 432,52 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017	INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017
001 Report déficit INV N-1	490 255,96 €	615 532,82 €		001 Report crédit (N-1)			115 630,40 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €		# 021 Virement section fonctionnement			958 898,97 €
040 Travaux en régie	58 676,51 €	32 511,54 €	42 582,00 €	# 024 Produits des cessions		0,00 €	
041 Opérations patrimoniales		0,00 €		# 040 Opération d'ordre	33 704,53 €	120 432,78 €	115 030,00 €
16 Remboursement capital emprunt	86 035,26 €	86 492,68 €	87 877,74 €	# 041 opérations patrimoniales		0,00 €	
20 Frais d'études	14 421,80 €	12 536,14 €	90 388,60 €	# 10 FCTVA + taxe d'aménagement	444 608,54 €	283 439,23 €	161 989,00 €
20 et RAR			15 855,00 €	1068 affectation du résultat		497 292,67 €	20 868,39 €
21 Immobilisations corporelles dépenses nouvelles	314 557,07 €	308 504,99 €	1 724 052,00 €	# 13 Subventions	131 737,70 €	187 797,00 €	219 190,00 €
21 et RAR			124 823,79 €	# 13 RAR Subventions			6 700,00 €
23 Travaux	261 636,99 €	216,00 €	731 500,00 €	# 16 Emprunt d'équilibre		0,00 €	
23 et RAR			2 520,00 €	21 Immobilisations corporelles		0,00 €	
26 participations et créances rattachées		0,00 €					
27 autres immo financières		200,00 €					
Total	1 225 583,59 €	1 055 994,17 €	2 819 599,13 €	# Total année N	610 050,77 €	1 088 961,68 €	1 598 306,76 €
intégration de l'actif du SIRGEST				Emprunt d'équilibre			1 221 292,37 €
				subventions à demander			534 453,77 €

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Projets d'investissement 2017

Projets d'investissements	RAR 2016	ANNÉE 2017
Commission JASAS		
Classe numérique et VPI		38 500,00€
Commission Cadre de vie		
<i>Investissements récurrents annuels</i>		
Réhabilitation des trottoirs	24 466,80€	50 000,00€
Travaux PLAN DE CIRCULATION	720,00€	461 000,00€
<i>Investissements projets</i>		
Piscine		250 000,00€
Vidéoprotection		120 000,00€
Extension chemin rural Loge Cognet		30 000,00€
Réhabilitation chemin des Coudreaux		47 000,00€
Gymnase modernisation et mise aux normes PMR		281 500,00€
Commission Fêtes et cérémonies associations communication		
Equipement spectacle Salle des Fêtes		30 000,00€
Services techniques		
Extension des services techniques (stockage et bureau)		150 000,00€
Salle polyvalente extension du local de stockage		72 000,00€

Projet du budget annexe – Assainissement

FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT		
DEPENSES				RECETTES		
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016
011 Charges à caractère général	10 126,94 €	7 440,65 €	37 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	206 299,49 €	28 143,98 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	110 076,21 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	71 806,30 €	70 103,21 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	93 239,60 €	118 191,60 €	118 610,60 €	70 Vente de produits fabriqués, prestat* de services, march	109 404,56 €	129 903,70 €
66 Charges financières	5 978,09 €	5 402,98 €	4 797,11 €			
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	- €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	109 344,63 €	131 036,23 €	270 483,92 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	387 610,35 €	228 160,89 €
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT		
DEPENSES				RECETTES		
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 439,98 €	271 878,18 €	- €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	71 806,30 €	70 103,21 €	68 368,26 €	021 Virement de la section d'exploitation	- €	- €
041 Opérations patrimoniales	- €	60 768,58 €	47 650,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	93 239,60 €	118 191,60 €
16 Emprunts et dettes assimilées	16 000,00 €	16 000,00 €	166 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	- €	60 768,58 €
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	10 affectation du résultat	65 439,98 €	250 021,74 €
21 Immobilisations corporelles	277 311,48 €	24 099,60 €	294 495,32 €	13 Subventions	- €	364 746,00 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	925 633,58 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	150 000,00 €
23 RAR			1 890,00 €	27 Autres immobilisations financières	- €	60 768,58 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	430 667,76 €	442 849,67 €	1 604 037,16 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	168 679,58 €	1 004 496,60 €
Amort des dépenses			- €	emprunt d'équilibre		
Amort des subventions				en attente subvention Etat inondation		
Reversement tva par le fermier						

Projets d'investissement 2017

Extension des réseaux Route de Donnery.

ère
1 tranche de réhabilitation des réseaux suite aux inondations : Ponson du Terrail, Desbrosses, Les Acacias, La Gare, Trainou.

Projet du budget annexe – Eau

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017
011	0,00	0,00	30 281,68	002	237 603,14	275 229,28	327 059,16
023	0,00	0,00	333 881,12	042	5 403,53	5 403,54	5 403,53
042	27 650,45	28 382,68	28 299,89	70	59 873,06	74 609,02	60 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	27 650,45	28 382,68	392 462,69	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	302 879,73	355 441,84	392 462,69
					275 229,28		
INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017
040	5 403,53 €	5 403,54 €	5 403,53 €	001	111 819,24 €	134 066,16 €	143 446,90 €
20		- €	30 000,00 €	021	- €	- €	333 881,12 €
21	- €	- €	470 224,38 €	040	27 650,45 €	28 382,68 €	28 299,89 €
23	- €	13 598,40 €	- €	13	- €	- €	- €
				16			
				27		- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 403,53 €	19 001,94 €	505 627,91 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	139 469,69	162 448,84	505 627,91

Projets d'investissement 2017

Extension des réseaux Route de Donnery.

Arrivée de Monsieur David DUBOIS, à 20H33, en cours de présentation du débat d'orientation budgétaire.

Madame CHEVILLON émet une remarque au moment de la présentation du tableau des subventions aux associations. Elle explique que la commission « Associations » a travaillé arduement sur ce dossier.

Celle-ci a pris en compte les critères suivants, pour déterminer le montant de la subvention qui pourrait être potentiellement versée aux associations :

- Le nombre de jeunes impliqués dans l'activité de l'association ;
- La participation active de l'association à la vie locale ;
- L'intergénérationnalité.

Elle précise que les demandes présentées par les associations ont été étudiées au cas par cas.

Sur les 38 associations communales, 16 n'ont pas présentées de demandes d'aide financière.

On constate une augmentation de 30%.

Toutes les demandes de subventions événementielles ont été satisfaites.

Monsieur RAMOS souligne l'effort significatif qui a été fait mais regrette que cette aide aux associations reste faible.

Pour Monsieur MURA la remontée ne pourra se faire que sur plusieurs années.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cela s'ajoute l'aide matérielle et le prêt d'infrastructures.

Cela se traduit également par la réhabilitation des terrains sportifs (basket, tennis, football).

Monsieur RAMOS souhaite qu'aucune association ne soit désavantagée.

Monsieur MURA répond que l'ensemble des demandes ont été honorées.

Monsieur TOULLALAN estime qu'une comparaison avec d'autres communes sur ce sujet n'est pas possible puisqu'il faut tenir compte des capacités du budget de la commune.

Selon Monsieur MURA les associations ont une gestion saine car elles ne sont pas inondées de subventions. Les associations bénéficient d'un équipement matériel à la Salle des Fêtes.

Monsieur GUYARD demande à quoi correspond la subvention au profit de la Croix rouge.

Monsieur TOULLALAN dit que la Croix rouge a beaucoup aidé durant les inondations l'an passé. La subvention servira de contrepartie.

Monsieur RAMOS constate une importante différence entre le début de la mandature, avec un endettement à 77 euros par habitant contre une prévision de 250 euros par habitant pour 2017.

Il estime qu'il faut être prudent avec les comparaisons. Il souligne que la courbe qui augmente le plus est celle du personnel. Selon lui, la question de la mutualisation aurait dû produire l'effet inverse et met en garde sur l'évolution de cette dépense.

Monsieur TOULLALAN rappelle que les changements concernant cette courbe résultent des décisions prises par le Conseil Municipal.

Monsieur MURA ajoute qu'il devrait y avoir une diminution de la courbe mais que la population augmente et de fait la charge de travail aussi.

Madame BESNIER complète cette explication en indiquant qu'il faut enlever l'augmentation du point d'indice et le glissement vieillesse.

Monsieur RAMOS ne souhaite pas que de nouveaux services soient créés pour ne pas prendre de risque et mettre le budget de la commune en danger.

Monsieur RAMOS s'interroge que le projet d'investissement relatif aux travaux « Plan de circulation » qui s'élève à 461 000 euros.

Monsieur MURA confirme qu'il s'agit plus largement du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) relatif au réaménagement et à l'aménagement de sécurité de la Rue André Chenal jusqu'à la venelle de la piscine.

Monsieur RAMOS demande ce qu'il en est de la mise en sens unique de la Rue de la Poste.

Monsieur MURA dit qu'il s'agissait d'une proposition et que le positionnement est le suivant : double sens et sens unique pour les camions. Il précise également que le travail porte sur les routes communales et que la Rue du Général de Gaulle est une route départementale.

Madame BESNIER se penche sur les 120 000 euros prévus pour le dossier de vidéoprotection.

Monsieur PERRIN fait part du dernier chiffrage reçu, à hauteur de 81 880 euros. L'objectif est de sécuriser les locaux et bâtiments communaux (Salle des Fêtes/Gymnase, Boulodrome, Espace vert, Service Technique, Caserne Pompier, Ecole esplanade, PAC, Abri bus, Espace Giardino, Arrière PAC Jardin enfant, Arrière maison des Loges, Maison des Loges, Halte Canal, Maire/Centre de supervision urbaine).

Madame BESNIER observe que rien n'est prévu sur les places publiques.

Monsieur MURA rappelle la distinction faite entre la protection de flux ou des bâtiments. Il affirme qu'il y aura de la protection de flux avec le contrôle de la Rue principale et de l'entrée de la Salle des Fêtes.

Monsieur RAMOS émet des réserves sur les flux et préconise que la commission puisse présenter la distinction flux/bâtiments.

Monsieur PERRIN soutient que la protection des bâtiments est un projet prioritaire par rapport aux flux dans la mesure où la protection des bâtiments est éligible à subvention.

Madame BESNIER précise que ce ne sont pas des flux routiers.

Monsieur PERRIN ajoute que les caméras sont infra-rouge.

Monsieur RAMOS demande si la mise en place de la vidéoprotection nécessite la présence d'une personne supplémentaire.

Monsieur MURA explique qu'il s'agit d'une banque de données stocker pendant 60 jours et qu'ensuite les images s'effacent. Lorsqu'il y a réquisition de la Gendarmerie, suite à une plainte, les images sont visionnées pour voir qui a commis le délit ou la détérioration du bâtiment public.

Monsieur RAMOS regrette que les gendarmes ne se déplacent pas.

Monsieur MURA rétorque en affirmant que les gendarmes sont souvent présents et tiennent informée la Mairie. Toutefois, Monsieur MURA rajoute que leur charge de travail augmente également et qu'ils ne sont pas très nombreux.

Monsieur RAMOS évoque la mise en place de caméras fictives pour lutter contre les dépôts sauvages.

Monsieur PERRIN explique qu'il y a trois phases.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LESUISSE.

Monsieur LESUISSE rapporte que la Commission compétente a décidé de mixer les différents postes : bâtiments communaux, points apports volontaires de tri sélectif et flux, en différentes phases.

Monsieur LESUISSE précise que le devis est axé sur les bâtiments communaux.

Madame BOURGOIN rappelle aux membres du Conseil Municipal la diminution de la dotation générale de fonctionnement. Elle les informe que le dossier correspondant a été transmis le 08 mars dernier en Mairie et que les demandes, qui ne peuvent concerner que la sécurisation des bâtiments suite aux attentats, doivent être déposées avant le 26 mars prochain.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur PELLETIER regrette de ne pas avoir été informé et souhaite l'être, à l'avenir, par mail.

Monsieur RAMOS se renseigne au sujet du poste « signalétique ».

Monsieur MURA explique qu'il s'agit de travaux de réparation de fissures et de peinture.

Madame CHEVILLON rapporte qu'il n'y a plus de poteaux au second court de tennis.

Actuellement aucun court n'est praticable.

Madame HUREL s'interroge sur le projet d'investissement concernant l'étude, le maintien et le développement des commerces de proximité.

Monsieur TOULLALAN demande si le commerce dispersé est encore viable.

Monsieur RAMOS craint qu'un projet de réalisation d'un centre commercial ne soit envisagé.

Monsieur MURA fait remarquer à Monsieur RAMOS son absence aux cinq précédentes réunions de la Commission finances qui se réunit pour proposer des pistes de réflexions.

Monsieur RAMOS soutient qu'il suit l'ensemble des dossiers et intervient en réunion du Conseil Municipal.

Monsieur MURA demande à Monsieur RAMOS quel est son avis sur les pistes à étudier en ce sens et le sollicite également sur les zones de développement.

Monsieur RAMOS propose la reprise de la Boulangerie PRIEUR.

Pour Monsieur MURA cette opération ne correspond pas à du développement. Cet établissement n'est pas situé à un emplacement idéal, il n'y a pas de parking.

Monsieur MURA comme Monsieur RAMOS souhaitent envisager toutes les possibilités et s'intéresser à toutes les zones de prospection.

Monsieur RAMOS n'est pas favorable à la création d'un centre commercial qui selon lui aurait pour conséquence d'appauvrir les commerces locaux.

Madame BESNIER souhaite connaître le contenu de l'étude qui sera réalisée. Il faut que ce soit une étude pour faire vivre les centres bourgs.

Monsieur MURA ajoute que l'étude doit comporter les volets habitation et urbanisme.

Madame BESNIER propose un nouvel intitulé à ce projet : « étude/animation du centre bourg ».

Monsieur MURA invite les membres du Conseil Municipal à se manifester concernant les orientations budgétaires des importants projets qui doivent être lancés.

Aucun membre du Conseil Municipal ne s'oppose à ces projets.

Monsieur GUYARD demande ce qu'il en est de la création d'une nouvelle école.

Monsieur MURA souhaite maintenir l'école actuelle en état au motif de la baisse du nombre d'enfant annoncée à l'école maternelle.

Madame BESNIER précise qu'une chute des naissances est observée et qu'aucune remontée n'est prévue.

Madame VAN DER LINDEN s'étonne du petit budget prévu pour la réalisation des trottoirs, qui ne suffirait pas à couvrir l'ensemble des travaux nécessaires.

Monsieur MURA dit qu'il y a un effort à faire sur ce point.

Monsieur TOULLALAN affirme que 40 000 euros sont prévus chaque année sur ce poste.

Madame VAN DER LINDEN remarque l'ampleur des travaux à réaliser, il est essentiel de pouvoir circuler correctement sur les trottoirs, notamment pour le déplacement des personnes en situation de handicap et la circulation des poussettes. Une amélioration est nécessaire pour répondre aux attentes de la population.

Monsieur MURA va intégrer la sécurisation des rues, le stationnement et l'abri bus.

Monsieur PELLETIER craint que ces travaux n'augmentent significativement le budget de la commune.

Monsieur MURA informe les membres du Conseil Municipal que d'importants investissements sont prévus sur les prochaines années et met en garde les élus sur la présence indispensable de tous pour suivre l'état d'avancement des dossiers.

Les commissions sont mises en place pour participer à la réalisation de travaux avec des visions d'avenir. Les projets émanent des commissions.

Selon Monsieur PELLETIER la commission de vie ne se concentre que sur la problématique des trottoirs au vu des prévisions budgétaires.

Monsieur MURA suggère qu'une réflexion globale et élargie soit menée.

Monsieur RAMOS souhaiterait que la préparation des repas des enfants de l'école puisse se faire sur place.

Monsieur MURA répond que le sujet a été abordé à l'école.

Monsieur RAMOS a des interrogations et demande que ce point soit rajouté.

Monsieur MURA précise que le département s'est positionné sur la réalisation d'un EHPAD pour 2020 et qu'une réflexion est en cours sur le devenir de l'actuelle Maison de retraite.

Selon lui, il convient de travailler sur un projet de quartier au niveau du futur EHPAD.

Pour Monsieur BAUMY et Madame HUREL, un projet de cuisine centrale pour l'EHPAD et les écoles serait intéressant à étudier.

Monsieur MURA suggère de vendre des terrains constructibles pour financer les travaux correspondants, notamment sur les réseaux. L'idée de réalisation d'un éco-quartier, en réaménageant le bois pour un faire un lieu de convivialité, est à privilégier.

Monsieur GUYARD aborde le sujet de la piscine et notamment du coût de la remise en état. Il évoque une gestion intercommunale de la piscine, comme c'est le cas pour les piscines de Châteauneuf-sur-Loire et de Jarreau.

Monsieur MURA explique que le montant de la remise en état s'élève à 1 800 000 euros et que la Commune n'a pas la capacité financière pour faire face à une telle dépense. Les travaux sont conséquents, un dialogue a été entrepris avec la Communauté de Communes des Loges. Les charges de personnel sont également à prendre en considération.

Pour cette année, des réparations ponctuelles sont envisagées, à hauteur de 250 000 euros, comprenant un minimum de réhabilitation au niveau de la pataugeoire et des plages.

Monsieur RAMOS rappelle le volet 2 du département car il s'agit d'un projet communal à rayonnement intercommunal.

Madame BESNIER indique que la Communauté de Communes des Loges réfléchit sur des fonds de concours.

Monsieur RAMOS dit que la Communauté de Communes des Loges étudie les investissements nécessaires.

Monsieur TOULLALAN est surpris des propos tenus par un élu de la Communauté de Communes des Loges selon lesquels lorsque le transfert aurait lieu, il n'y aurait pas de contrepartie financière.

Le réseau d'assainissement est dégradé, des travaux sont nécessaires.

Monsieur RAMOS explique que le transfert ne pourra pas avoir lieu sans contrepartie financière.

Les travaux d'investissement doivent être faits.

Pour Monsieur TOULLALAN, le transfert ne pourra pas aboutir.

Madame BESNIER précise que la Communauté de Communes des Loges n'a pas les moyens financiers nécessaires.

Monsieur MURA envisage une réouverture de la piscine pour 2018.

Monsieur MURA et Monsieur TOULLALAN remercient Madame BOURGOIN et Madame BELLANGER pour leur travail de qualité sur ce dossier de débat d'orientation budgétaire.

2017-007- Finances et budgets locaux- Modification de la demande de subvention parlementaire suite aux inondations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Fay-aux-Loges,

Vu la délibération n°2016-091 du conseil municipal du 7 juillet 2016 relative à la demande d'aide parlementaire exceptionnelle,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de réhabilitation des réseaux d'assainissement suite aux inondations pour un montant de 1 106 127,92 € TTC et adopte le plan de financement ci-dessous :

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>			<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>
Réhabilitation des réseaux	921 773,27 €	217 300,00 €	Subvention département obtenue
		281 505,00 €	Subvention région obtenue
		15 000,00 €	Réserve parlementaire Corre
		221 225,58 €	Dotations sur Equipement en attente
Total des dépenses HT	921 773,27 €	735 030,58 €	Total subvention obtenue au 22/11
TVA 20%	184 354,65 €	371 097,34 €	Part communale
Montant Total	1 106 127,92 €	1 106 127,92 €	Recettes totales

- **SOLLICITE** une subvention de 15 000,00€ de réserve parlementaire auprès de Madame Corre au titre de l'opération et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-008- Finances et budgets locaux- Demande de subvention CAF pour l'aménagement de l'accueil de la maison des Loges

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'appel à projets de la caisse d'allocations familiales,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet d'investissement de l'accueil de la maison des Loges pour un montant de 3 503,76€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de la CAF de 80% du montant hors taxe et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-009- Finances et budgets locaux- Demande de subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel

Madame BESNIER informe les membres du Conseil Municipal que les auteurs présents au Salon du livre du 14 mai 2017 à FAY-AUX-LOGES ne vont pas demander de prestation. La Communauté de Communes des Loges doit faire un PACT pour qu'il puisse être accordé, par le biais de la région, une subvention aux communes pour les affaires culturelles.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de Salon du Livre,
Considérant le refus du CNL pour une demande d'aide financière,

Entendu les exposés de Monsieur Maurice TOULLALAN et de Madame Anne BESNIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de salon du livre pour un montant de 7 281€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de 50% plafonnée à 3 000€ au conseil départemental au titre du fonds culturel et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-010- Finances et budgets locaux– Demande de subvention à la fédération française de football pour la remise en état du terrain

Madame BESNIER demande quel est le pourcentage.

Monsieur MURA prévoit des travaux de réhabilitation du terrain et des vestiaires ainsi qu'une intégration de l'arrosage, ce qui permettra une économie de personnel, un arrosage la nuit et de manière plus régulière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réhabiliter le terrain de football pour permettre de jouer les matchs de district dans les normes en vigueur,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du terrain de football pour un montant de 22 824,33€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de la fédération française de football et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-011- Finances et budgets locaux– Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le gymnase communal

Madame CHEVILLON déplore le très mauvais état du gymnase.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réhabiliter le gymnase communal et notamment la mise aux normes des vestiaires,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 188 290,00€ HT

Coût prévisionnel de Maîtrise d'œuvre : 22 312,78€HT

Coût prévisionnel SPS : 7 520,00€ HT

Coût prévisionnel SPS : 7 520,00€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du gymnase communal pour un montant de 270 771,34€ TTC
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Travaux	188 290,00 €	DSIL	167 878,23 €
MOE	22 312,78 €		
SPS	7 520,00 €		
CT	7 520,00 €		
Total des dépenses HT	225 642,78 €	Total subventions	167 878,23 €
TVA 20%	45 128,56 €	Part communale	102 893,11 €
Dépenses TTC	270 771,34 €	Recettes totales	270 771,34 €

- **SOLLICITE** une subvention de 167 878,23€ au titre de la DSIL, soit 62% du montant TTC du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-012- Finances et budgets locaux- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité des mises aux normes électriques et gaz,
 Considérant la nécessité de sécuriser les bâtiments publics conformément à la directive du préfet avec le plan vigilance attentat,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Coût prévisionnel de la mise aux normes: 4 066,56€ HT

Coût prévisionnel de la sécurisation des fermetures par cylindres : 3 791,37€HT

Coût prévisionnel de la vidéoprotection des bâtiments : 68 233,67€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics pour un montant de 91 309,92€ TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
mises aux normes	4 066,56 €	DSIL	60 873,28 €
cylindres	3 791,37 €		
Vidéoprotection	68 233,67 €		
Total des dépenses HT	76 091,60 €	Total subventions	60 873,28 €
TVA 20%	15 218,32 €	Part communale	30 436,64 €
Dépenses TTC	91 309,92 €	Recettes totales	91 309,92 €

- **SOLLICITE** une subvention de 60 873,28€ au titre de la DSIL, soit 66,66% du montant TTC du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-013- Finances et budgets locaux – Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2017-2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :
Aménagement de la cour du pôle d'activités culturelles

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 64 329,90€ TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au contrat de ruralité.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'aménagement de la cour du pôle d'activités culturelles pour un montant de 64 329,90€ TTC

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	%	
TRAVAUX	53 608,25 €	64 329,90 €	DETR 2017	20	10 721,65 €
			Cœur de Village	30	16 082,47 €
			Contrat de ruralité	30	16 082,48 €
			AUTOFINANCEMENT		21 443,31 €
TOTAL	53 608,25 €	64 329,90 €	TOTAL		64 329,90 €

- **SOLLICITE** une subvention de 16 082,48€ au titre du contrat de ruralité, soit 30% du montant HT du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-014- Aménagement de l'espace et urbanisme – Transfert de la compétence PLUi

Monsieur le Maire explique que la plupart des communes sont favorables à la prise en compte de la compétence PLUi. Le résultat sera connu au 27 mars prochain, l'ensemble des communes devant s'être positionnées pour cette date.

Si le transfert est accepté, le Plan Local d'Urbanisme disparaîtra et le document d'urbanisme sera régi par l'intercommunalité, en tenant compte des spécificités de chaque commune, en fonction des problématiques qui les concernent.

A terme, selon Monsieur MURA, il s'agit d'un point positif avec une vision plus large de l'urbanisme. Néanmoins, il conviendra d'être très vigilant pour s'assurer que la Commune ne perde pas son identité urbanistique. L'ensemble des élus devra être attentif.

La mise en place du PLUi nécessite une procédure longue d'au moins 4 années.

Certaines communes du territoire sont encore en RNU et d'autres, d'une taille importante, disposent encore d'un Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur TOULLALAN demande ce qu'il se passerait si la Commune de FAY-AUX-LOGES s'opposait au transfert de compétence.

Madame BESNIER indique qu'il y aurait une incidence si et seulement si 5 communes au moins étaient contre, représentant au moins les 2/3 de la population.

Monsieur TOULLALAN est dubitatif sur la question par rapport au problème de gouvernance de la Communauté de Communes des Loges.

Monsieur RAMOS confirme que ce transfert s'imposera à nous dans 4 ans quoi qu'il en soit et partage la même vision que Monsieur le Maire sur ce point et appelle à la vigilance.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur MURA souhaite être acteur de la démarche.

Madame BESNIER informe que les communes de Châteauneuf-sur-Loire, Sandillon, Sury-aux-Bois et Sully-la-Chapelle auraient l'intention de s'opposer au transfert. Elle regrette la position castelneuvienne. Il convient d'identifier les différentes zones. Il s'agit d'un aménagement de territoire à plus grande échelle avec une identité propre à chacun.

Monsieur MURA met en avant l'esprit communautaire avec la conservation de particularités propres à la commune.

Monsieur PELLETIER s'interroge sur la constructibilité des terrains.

Monsieur RAMOS évoque le Plan Local de l'Habitat qui est une superposition des plans communaux.

Des règlements existent, chaque commune garde une force de proposition.

Monsieur MURA invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des sites Normand et du Nord pour leur vision communautaire avancée.

Monsieur MURA rappelle que l'urbanisation n'est pas la priorité des lois ALUR et SRU.

La protection des zones agricoles et des zones vertes est mise en avant.

Madame BESNIER précise qu'au niveau de la Communauté de Communes des Loges, ce sont 20 communes qui décident dans l'esprit de continuité et dans une logique d'ensemble du territoire.

Les communes membres de ce périmètre ne vont pas imposer aux autres ce qu'elles n'accepteraient pas pour elles.

Pour rappel, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », a été promulguée le 24 mars 2014 (loi n°2014-366 du 25 mars 2014), publiée au journal officiel le 26 mars 2014 et est entrée en vigueur le 27 mars. Elle apporte des changements en matière de compétence des EPCI dans les domaines de l'urbanisme, notamment concernant les SCOT et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUI, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Les modalités du transfert de la compétence en matière de PLU dans les trois ans à compter de la date de publication de la loi :

La communauté de communes des Loges, existante à la date de publication de la loi ALUR et n'étant pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, et documents d'urbanisme y tenant lieu, le deviendra le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 26 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes des Loges auront la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans des conditions de majorité particulières.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de communes devra être exprimée par 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes du territoire dans la période précitée.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ, DE NE PAS S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes des Loges.

2017-015- Institutions, organisation et vie politique – Election d'un représentant au syndicat mixte pour la fourrière départementale

Monsieur RAMOS, quant à ce sujet, rappelle son souhait de protection des nuisances susceptibles d'être causées aux riverains.

La Communauté de Communes des Loges négocie pour vendre un terrain de la ZAC au département pour la construction de la fourrière animale.

Monsieur MURA précise que des négociations sont en cours mais que rien n'est fait.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 et portant création du syndicat mixte fermé pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, Vu la délibération du Conseil Municipal de FAY-AUX-LOGES en date du 12 décembre 2016 demandant au préfet qu'il crée ladite structure et précisant que la commune entendait en faire partie, Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Président de l'Association des Maires du Loiret en date du 21 février 2017 sollicitant des communes membres de ce syndicat qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Le maire expose au Conseil Municipal que la Commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le Conseil Municipal en son sein à la majorité absolue,

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire,

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après un tour de scrutin à la majorité absolue,

Désigne :

Monsieur Frédéric MURA, délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Monsieur Patrice GARNIER, délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Outre sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, la présente délibération sera par ailleurs adressée, pour information, à l'Association des Maires du Loiret.

2017-016- Institutions, organisation et vie politique – Désignation des membres des commissions intercommunales

Monsieur MURA appelle l'attention des membres du Conseil Municipal sur ce point.

Les absents n'ayant pas donné de pouvoir (Monsieur Philippe AUGER et Monsieur Jean-François VASSAL) ne peuvent pas se positionner sur les différentes commissions.

Si des demandes particulières étaient formulées en ce sens par les intéressés, la délibération sera amenée à être prise de nouveau.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Suite à l'intégration des six communes de l'ancienne Communauté de Communes Valsol au sein de la Communauté de Communes des Loges, le Conseil Communautaire a redéfini la thématique des commissions et en a créé trois nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des Commissions ci-dessous.

Ces membres titulaires et suppléants peuvent être des conseillers municipaux non délégués communautaires.

Commissions	Titulaire	Suppléant
Finances Développement économique Nouvelles Technologies	M. Frédéric MURA	M. Maurice TOULLALAN
Services aux communes Groupement de commandes	M. Patrice GARNIER	M. Paul PERRIN
Urbanisme Scot PLUi Cœur de Village	M. Frédéric MURA	M. Fabrice PELLETIER
Voiries	M. Philippe BAUMY	M. Paul PERRIN
Equipements (création, entretien, gestion des salles)	M. Paul PERRIN	M. Patrice GARNIER
Santé Petite Enfance Services à la population	Mme Magali BLANLUET	M. Maurice TOULLALAN
Aménagement du territoire (PLH, mobilité) Gens du voyage	M. Maurice TOULLALAN	M. Frédéric MURA
SPANC GEMAPI Eaux potables Eaux usées Eaux pluviales	M. Paul PERRIN	M. Philippe BAUMY
Tourisme Communication (interne, externe) Culture	Mme Nathalie LE GOFF	Mme Isabelle VAN DER LINDEN

Informations diverses :

➤ Résultat des analyses d'eau de l'ARS : 25 janvier 2017

- Robinet de la cuisine de la Mairie : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

➤ Mutuelle communale

Présentation issue d'un document rédigé par l'association des Maires de France :

Depuis 2014, un grand nombre de communes se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés, et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Cette action cible donc prioritairement des populations hors de la vie active exclues du dispositif de complémentaire collective obligatoire.

Aussi, pour permettre aux habitants de payer moins cher leur complémentaire santé, ces communes ont décidé de créer des « mutuelles communales ».

Madame BESNIER précise qu'au niveau du département la mutuelle a été mise en place.

L'idée est qu'un plus grand nombre d'adhérent permettra une meilleure proposition.

Pour Monsieur RAMOS la commune peut être un outil de relais du département.

Monsieur MURA souligne que cela peut permettre aux personnes qui n'ont pas de mutuelle d'y accéder au meilleur prix.

Monsieur GARNIER regrette de ne pas avoir eu connaissance de cette possibilité offerte au niveau du département.

Monsieur MURA s'adresse aux membres du Conseil Municipal pour connaître les personnes désireuses de travailler sur ce dossier.

Monsieur RAMOS demande si la question pourrait être abordée en réunion du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame BESNIER se propose pour faire une simulation avec le site AXIOM, à titre de comparaison.

Monsieur MURA valide cette proposition.

➤ Inscription des élus sur le tableau des permanences pour les bureaux de vote n°1, 2 et 3, à l'occasion de l'élection présidentielle (1^{er} tour le 23 avril 2017- 2^{ème} tour le 7 mai 2017) et des élections législatives (1^{er} tour le 11 juin 2017 – 2^{ème} tour le 18 juin 2017).

Monsieur MURA invite les membres du Conseil Municipal à vérifier les inscriptions portées sur les tableaux des élections, à valider ou non leur présence, à se positionner ou à proposer des participants.

Tour de table :

Monsieur MURA indique que suite aux inondations un rapport complet de 300 pages lui a été transmis, contenant une liste de préconisations. Mardi 21 mars prochain une réunion avec les Maires des communes concernées aura lieu à la Préfecture du Loiret.

Monsieur TOULLALAN informe le Conseil Municipal que le Président du SYCTOM, nouvellement élu, a indiqué qu'il était nécessaire de changer la clef de répartition. Monsieur le Président prévoit de régler cette affaire avant la fin de l'année.

Madame CHEVILLON est à la recherche de bénévoles pour la « Ronde faycienne » qui aura lieu Dimanche 19 mars 2017 de 13H30 à 17H00. Le départ de la course se fera devant la piscine.

Les organisateurs de la course ont leurs propres commissaires mais il convient de sécuriser le parking de la Salle des Fêtes.

Madame BESNIER et Monsieur PELLETIER se portent volontaires pour le début d'après-midi.

Madame VAN DER LINDEN se porte volontaire pour la fin d'après-midi.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Madame CHEVILLON invite les membres du Conseil Municipal à se rendre au concert caritatif « Saran Jazz Bigband » organisé le Vendredi 31 mars 2017, à 20H30, à la Salle des Fêtes de FAY-AUX-LOGES. L'entrée s'élève à 5 euros et l'ensemble des bénéfices seront reversés à la Ville de FAY-AUX-LOGES, en aide aux familles touchées par les inondations.

A cette occasion la sécurité du site sera assurée par Madame CHEVILLON et Monsieur LESUISSE, policier rural.

Enfin, Madame CHEVILLON recherche également des bénévoles pour assurer la protection des enfants à l'occasion du carnaval organisé le Samedi 1^{er} avril 2017 par l'APEM. Le départ aura lieu à 15 heures au terrain de la Moinerie.

Monsieur TOULLALAN, Monsieur PERRIN, Monsieur PELLETIER, Madame VAN DER LINDEN, Madame GOUDEAU et Madame LE GOFF seront présents pour aider à barrer les routes.

Madame CHEVILLON remercie l'ensemble des personnes dévouées à l'organisation de ces différents événements.

Monsieur PELLETIER demande si les conseillers municipaux ont droit à une assistance juridique.

Monsieur MURA répond que les conseillers municipaux ont seulement droit à une assurance et qu'il convient de prendre contact avec l'Association des Maires du Loiret à ce sujet.

Monsieur MURA propose à Monsieur PELLETIER un rendez-vous avec lui pour résoudre ensemble la difficulté qu'il rencontre.

Monsieur RAMOS informe le Conseil Municipal, que suite à une opération programmée le 28 mars prochain, il sera indisponible pendant les 10 jours suivants.

Madame BESNIER annonce le Salon du livre qui aura lieu Dimanche 14 mai 2017, de 10 heures à 18 heures, à FAY-AUX-LOGES. Entre 20 et 25 écrivains loirétains seront présents, dont 5 fayciens.

Durant l'après-midi des séances de contes auront lieu.

Les enfants ont écrit des nouvelles.

A 17 heures se tiendra la remise des prix. Le premier prix sera édité par le Département du Loiret.

Madame CHEVILLON félicite les 5 bénévoles organisateurs de cette manifestation.

Monsieur DUBOIS fait part des journées portes ouvertes qui auront lieu au Lycée Gaudier Brzeska le 28 Avril 2017 de 16 heures à 19 heures.

Une convention a été signée entre le lycée Gaudier Brzeska et la Commune de FAY-AUX-LOGES pour la réalisation et la pose, par les élèves apprentis du lycée, de six bancs en pierre, le long du chemin de halage.

La livraison est prévue pour le courant du mois d'avril.

Monsieur MURA rappelle les recommandations de Madame Elodie ROLAND, Architecte des Bâtiments de France qui souhaitait des pierres naturelles pour les murs de clôture bordant le chemin qui longe le canal.

Madame GOUDEAU invite les membres du Conseil Municipal et tous ceux qui le souhaitent à venir nombreux à la soirée poésie Slam du Samedi 25 mars 2017, organisée à la Bibliothèque, en présence de Monsieur Marcel GOUDEAU, à 20H45.

Monsieur MURA évoque la prise en charge de Monsieur Claude BIDAULT. Des réunions de concertation ont été tenues en présence de Monsieur le Maire, de l'assistante sociale, du médecin et de son tuteur. Un placement est envisagé pour Monsieur BIDAULT, ainsi que pour sa sœur.

Madame HUREL remarque qu'il faut tenir compte de l'être humain.

Monsieur MURA mène actuellement une réflexion sur un placement en un lieu au plus adapté à la situation de ces personnes.

Monsieur MURA remercie les membres du public qui se sont inscrits aux bureaux de vote de l'élection présidentielle et des élections législatives.

PV 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **le jeudi 30 mars 2017 à 20 heures** : Vote du budget.

La séance est levée à 23h02.

**Le Maire,
Frédéric MURA**

